



Bienvenue au Collectif Mobilité Internationale !

Vous êtes sur le point de devenir membre de notre réseau d'expert de la mobilité internationale. Nous vous invitons à prendre connaissance de notre présentation, des missions et des valeurs du Collectif et de notre Charte adhérents.



POURQUOI ADHERER AU COLLECTIF ?

Notre réflexion est née d'un contrat simple. Il existe de nombreuses associations, organismes qui agissent localement en région Occitanie pour promouvoir l'apprentissage des langues et la mobilité internationale. Nous avons décidé de créer le collectif afin de travailler ensemble, créer une réelle synergie entre les membres et offrir une meilleure visibilité aux porteurs de projet sur les différents dispositifs qui existent localement.

Le **Collectif Mobilité Internationale (CMI)** a été fondé en 2016 dans le but de mutualiser les efforts individuels et permettre à chacun de rayonner plus largement à travers une communication commune : développement d'un **site web annuaire** présentant les différentes organisations locales ayant une ouverture vers l'internationale, mise en place d'**actions de sensibilisation** pour promouvoir la mobilité internationale, participation et/ou organisation d'événements en commun permettant de créer une réelle dynamique régionale.

Le CMI s'engage d'une part à concentrer et diffuser toute information, action ou opportunité de mobilité à l'international mise en place localement. D'autre part, à permettre à tous les porteurs de projet d'y voir plus clair sur les différents organismes qui existent localement que ce soit pour partir étudier à l'étranger, faire un stage, du volontariat, travailler...

Le CMI se veut être le relai entre le public et les organismes régionaux, afin d'identifier les informations pertinentes et adaptées à chaque demande. Notre leitmotiv est donc de favoriser l'accompagnement des jeunes vers l'emploi par la mobilité internationale.

“Travaillons ensemble, pour construire l'avenir des Occitans”

Quels avantages pour les adhérents ?

Que vous soyez une association, un organisme privé, un établissement scolaire public, une école supérieure, un centre de langue, un centre de formation ou une entreprise, vous offrez une opportunité d'ouverture sur l'international, les avantages sont multiples puisque chaque organisme qui adhère au CMI pourra :

- Etre présent sur la plateforme web www.collectif-mobilite-international.com
- Faire partie d'un réseau d'expert de la mobilité internationale favorisant les interconnexions
- Bénéficier d'une visibilité auprès des porteurs de projet.
- Participer ou être représenté à travers le Collectif lors de réunions d'information, de tables rondes, de salons à moindre cout.
- Communiquer plus efficacement sur les différentes actions menées autour du thème de la mobilité internationale.

Le Collectif s'engage à mettre en avant les organismes adhérents, et ceux-ci s'engagent en retour à mettre en avant le Collectif.

Comment adhérer ?

Pour adhérer, c'est simple :

1/ Complétez et renvoyez-nous la fiche de présentation (ci-jointe) par retour de mail accompagnée de **votre logo en bonne qualité en .jpg**

2/ Remplissez ce court questionnaire en ligne qui nous permettra de créer la page de présentation dédiée à votre organisme sur notre site internet <https://goo.gl/forms/qD25l8BfrnN5dNJ42>

3/ Acquittez-vous de votre cotisation annuelle par chèque ou par virement : de 70 € pour les associations et 250 € pour les écoles et les partenaires.

4/ Félicitation vous faites maintenant parti de notre réseau ☺

Coordonnées et contact du Collectif :

Ericka PERRET, Présidente du Collectif Mobilité Internationale

Adresse : L'orée des mas bât Histophile, avenue du Golf 34670 Baillargues

Tél : 06 98 88 04 00 / E-mail : cmi.occitanie@gmail.com

Site web : www.collectif-mobilite-internationale.com



NOS MISSIONS ET NOS VALEURS

OBJET DU RESEAU

Le **Collectif Mobilité Internationale (CMI)**, fondé en 2016, est un **réseaux d'experts local** dont la principale mission est de sensibiliser le public à la mobilité internationale **pour favoriser l'employabilité des jeunes et adultes en recherche d'une solution d'apprentissage des langues et d'ouverture vers l'international.**

NOS OBJECTIFS

- Permettre aux porteurs de projets **d'identifier les organismes locaux,**
- Rendre l'**information plus claire** quant aux différents dispositifs,
- **Promouvoir l'apprentissage des langues et l'ouverture culturelle** à travers une mobilité internationale,
- **Valoriser les compétences** en vue de **créer des opportunités professionnelles.**

NOTRE PHILOSOPHIE

Au **Collectif Mobilité Internationale ou CMI**, nous sommes convaincus qu'une expérience à l'étranger constitue un tremplin non négligeable dans le cadre d'une **réussite professionnelle** et participe grandement à rendre les porteurs de projets **plus compétitifs sur le marché du travail.**

La culture du voyage : Les voyages forment la jeunesse ! Vivre en immersion dans un pays étranger, c'est le contexte idéal pour en **apprendre beaucoup sur soi-même, sur le monde et sur les autres.**

L'ouverture interculturelle : S'ouvrir aux autres, être curieux et s'adapter. Rien de tel que de chercher à tisser du lien avec les populations locales pour découvrir tous les aspects d'une culture qui n'est pas la nôtre et développer ainsi des compétences personnelles et professionnelles enrichissantes.

Le bénéfice des langues : Devenir bilingue est un avantage de taille vers une réussite professionnelle dans un monde de plus en plus tourné vers l'international.

NOS VALEURS

Les valeurs de notre réseau en 3 mots sont : **Expertise, Interconnexion, Proximité**

Mettre à profit notre **Expertise**

L'expertise du Collectif repose sur le savoir-faire et l'expérience du voyage de nos acteurs engagés dans la mobilité internationale. Tous nos experts sont compétents sur un ou plusieurs domaines recouvrant les différents aspects de la mobilité internationale.

Favoriser les **Interconnexions**

Le Collectif, c'est aussi une grande aventure humaine. Notre réseau s'étend de jour en jour afin de proposer l'offre la plus complète. Intégrer le CMI en tant que membre partenaire, c'est bénéficier de la synergie d'un collectif dynamique de la mobilité internationale implantés en région Occitanie et d'une visibilité à travers nos différents supports de communication.

Privilégier la **Proximité**

Notre présence en région Occitanie nous permet de créer une réelle proximité avec les acteurs locaux et devenir la référence régionale en matière de mobilité internationale pour accompagner les porteurs de projets.

SES ADHERENTS

Peuvent devenir adhérents du CMI :

- Tout organisme en région Occitanie proposant un accompagnement vers un projet de mobilité internationale
- Les établissements scolaires, centre de langue, centre de formation offrant un volet international
- Les entreprises de la région souhaitant offrir à leurs salariés une visibilité sur les dispositifs locaux afin d'accompagner leurs enfants vers une ouverture internationale quel que soit le projet.

SES ACTIVITES

Le CMI assure une présence sur **les salons étudiants Studyrama** de la région. Ces salons sont des moments privilégiés pour discuter d'un projet à l'international avec nos experts en mobilité.

Chaque membre du **Collectif Mobilité Internationale** s'engage à mettre à profit son expertise en intervenant sur des thématiques spécifiques liées à la mobilité internationale, aux études et au voyage.

Nous pouvons aussi bien proposer des réunions d'informations auprès des salariés d'entreprises locale, des élèves, des établissements scolaires (amphithéâtre ou journées portes ouvertes) ... en fonction des demandes et des opportunités.



CHARTRE DE L'ADHERENT

Association « Collectif Mobilité Internationale »

Tout adhérent à l'Association se voit remettre une convention d'adhésion et la présente charte. Elle définit le cadre des relations et des règles entre les Responsables de l'association et ses adhérents.

I. Rappel des missions et finalités de l'association.

La mission de l'association **Collectif Mobilité Internationale** est de : promouvoir, pérenniser et favoriser par tous moyens les échanges, les rencontres et l'accompagnement des porteurs de projet dans le cadre d'une mobilité à l'internationale. L'association encourage les échanges interculturels tant sur le plan personnel que professionnel.

L'association **Collectif Mobilité Internationale(CMI)** remplit cette mission d'intérêt général par la mise en œuvre

- D'actions d'information et de sensibilisation,
- De prestations de services,
- De mise en place d'événements et toutes activités pouvant directement ou indirectement servir la mission suscitée,
- D'agir de façon transparente à l'égard de ses adhérents, de ses bénéficiaires et de ses financeurs,
- Dans le respect des règles démocratiques de la loi de 1901.

II. La place des adhérents dans le Projet Associatif « **Collectif Mobilité Internationale** »

Dans le cadre du Projet Associatif le rôle et les missions des bénévoles et adhérents sont plus particulièrement les suivantes :

- **Promouvoir** le collectif Mobilité Internationale à travers son réseau par le biais de ses différents outils et supports de communication (logo et présentation sur votre site web, réseaux sociaux,)
- **Coordonner** l'organisation et la communication de ses événements notamment le salon Automne International
- **Participer** aux frais liés à l'organisation et la communication du salon à travers les frais d'adhésion et de cotisation annuelle ou par tout autre avantage en nature envisageable : envoi de courrier interne et/ou externe, intervention dans les établissements scolaires, impressions affiches, flyers...

III. Les droits de l'adhérent

L'Association **Collectif Mobilité Internationale** s'engage à l'égard de ses adhérents à :

- **Inform**er sur les finalités de l'Association, le contenu du Projet Associatif, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement des instances dirigeantes en place,

- **Faciliter les rencontres** nécessaires avec les dirigeants et les autres adhérents,
- **Définir les missions**, responsabilités et interventions de chaque adhérent,
- **Définir et formaliser les engagements** entre chaque adhérent et l'Association par le biais d'une « convention d'engagement »,
- **Planifier** des réunions régulières dans le cadre de l'organisation de nos actions et transmettre les compte-rendu aux membres,
- Faire apparaître le logo ainsi que la présentation de l'organisation adhérente sur le site internet et Facebook du Collectif Mobilité Internationale,
- Représenter les organismes adhérents sur les différents salons et lors des événements auxquels participe le CMI.

IV. Les engagements de l'adhérent

Dans le cadre de son engagement en tant que membre du Collectif Mobilité Internationale, **l'adhérent s'engage à :**

- Adhérer à la finalité et à l'éthique de l'Association,
- Se conformer à ses objectifs,
- Respecter son organisation et son fonctionnement,
- Exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun,
- **Collaborer avec les autres acteurs de l'Association** : dirigeants, salariés permanents et autres adhérents,
- Définir un représentant, contact privilégié entre l'association et l'organisation adhérente
- Promouvoir les actions et événements du CMI auprès de son réseau par tous les moyens dont il dispose et nous envoyer les justification (imprim écran,...)
- Porter à la connaissance de l'association toute action ou événement régional en lien avec la mobilité internationale pour la mise en ligne sur l'agenda sur site du collectif.
- Assurer une présence constante plus ou moins régulière lors de nos réunions, actions, ...
- S'acquitter de son adhésion à l'association et de sa cotisation dès le début de l'année civile.

En devenant membre du Collectif Mobilité International, l'adhérent accepte les conditions mentionnées dans la présente convention.

